

SAMSE

Société Anonyme à Directoire et conseil de surveillance
Au capital de 3 372 696 €
Siège social : 2, rue Raymond Pitet – 38100 GRENOBLE
056 502 248 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE **A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

DU 14 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission de surveillance que nous confère la loi et aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions de la société aux termes duquel il vous est proposé d'autoriser le Directoire à procéder, s'il le juge opportun, en une ou plusieurs fois, au profit de bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminerait parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce (le « Groupe Samse ») et/ou de mandataires sociaux répondant aux conditions de l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, à une attribution gratuite d'un nombre maximum de 30 300 actions ordinaires de la société existantes ou à émettre.

Nous avons pu examiner ledit projet soumis à votre assemblée et vous précisons que les opérations susvisées n'appellent de notre part aucune observation particulière.

Par ailleurs, nous vous précisons que, par délibérations en date du 17 septembre 2007, nous avons, en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, sous réserve de (i) l'approbation par votre assemblée du projet de délégation au Directoire en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions et (ii) la présence de mandataires sociaux parmi la liste des bénéficiaires arrêtée par le Directoire lors de la mise en œuvre de la délégation à son profit, décidé que les mandataires sociaux du Groupe Samse répondant aux conditions de l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce qui se verraient attribuer des actions gratuites dans le cadre du projet susvisé seraient tenus de conserver au nominatif au moins la moitié desdites actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

-oOo-

En conséquence, nous vous recommandons l'adoption des résolutions qui vous sont proposées.

Pour le conseil de surveillance,
Le Président

Monsieur Patrice JOPPE

